



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/36
15 janvier 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 15 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU
BURUNDI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, les éclaircissements pertinents que fournit au Conseil de sécurité le Gouvernement burundais par le truchement de son ministre des relations extérieures et de la coopération sur :

1. L'amélioration sensible de la sécurité au Burundi;
2. L'alliance grandissante entre les forces de l'ordre et la population dans leur combat conjoint contre l'ennemi commun, à savoir les terroristes semant la désolation contre un peuple innocent;
3. Le retour massif des populations précédemment acculées à l'exil intérieur et extérieur par des bandes armées;
4. La réfutation cinglante des fausses allégations de certaines organisations à vocation humanitaire et plus notamment d'Amnesty International au sujet des massacres qu'elle a tendancieusement imputés aux forces de sécurité burundaises;
5. La réalité, selon laquelle les victimes pour lesquelles Amnesty International et quelques autres groupes humanitaires prennent fait et cause n'étaient que des assaillants déguisés en réfugiés et leurs complices camouflés mis hors état de nuire par les forces de l'ordre accourues au secours des populations civiles agressées;
6. La sévérité des sanctions tant militaires que judiciaires infligées à quelques éléments de l'armée burundaise coupables d'exactions isolées dans certaines localités du pays;
7. La requête réitérée du Gouvernement burundais à l'Organisation des Nations Unies en vue de l'obtention des observateurs internationaux destinés à jeter un nouvel éclairage sur l'authenticité des faits;
8. L'engagement réaffirmé du nouveau régime à négocier avec toutes les parties au conflit, détermination illustrée par la délégation ministérielle dépêchée à cet effet en décembre dernier à Arusha auprès de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Mwalimu J. Nyerere;

9. Les effets dévastateurs causés par le blocus économique sur tout le peuple burundais innocent et les écueils énormes dressés par ces mesures contre les négociations et le processus de paix et, partant, l'impérieuse nécessité de le lever le plus rapidement possible, comme le réclament plusieurs sommets récents;

10. L'inauguration à la fin de janvier 1997 du débat national sur le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale.

Le Gouvernement burundais vous serait vivement obligé de bien vouloir distribuer cette mise au point au Conseil de sécurité en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nsanze TERENCE

ANNEXE

Lettre datée du 15 janvier 1997, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Ministre des relations extérieures et de la
coopération du Burundi

Comme vous le savez, dans une récente communication adressée à votre prédécesseur, j'avais informé les membres du Conseil de sécurité des importantes prises de position et recommandations adoptées respectivement lors des Sommets de Rome sur l'alimentation, de Brazzaville sur la sécurité en Afrique centrale et de Ouagadougou qui a réuni les chefs d'État d'Afrique et de France. Au cours de ces sommets, il a été généralement reconnu la nécessité urgente de lever le blocus illégal et inhumain qui frappe le peuple burundais et d'encourager le Gouvernement burundais à s'engager notamment dans le processus de dialogue et de réconciliation avec tous les Burundais.

Aujourd'hui, je voudrais vous faire le point sur la situation actuelle qui évolue positivement dans mon pays. En effet, depuis plusieurs semaines, la sécurité s'est sensiblement améliorée, principalement dans la capitale et dans les centres urbains. À l'intérieur du pays, on note une collaboration plus effective de la population avec l'administration et les forces de l'ordre dans la lutte contre les terroristes et autres bandes armées. On assiste également à un retour massif, à travers tout le pays, des populations qui avaient été abusées ou prises en otage par la rébellion armée.

Il existe encore, cependant, des cas où des terroristes massacrent aveuglément, comme d'habitude, des populations civiles innocentes. Ces attaques sont rendues possibles et encouragées par le blocus qui prive l'État des moyens indispensables à la défense et à la protection de ses citoyens.

Concernant les réfugiés qui rentrent des pays voisins et particulièrement du Zaïre suite aux événements du Kivu, le Gouvernement burundais a pris toutes les dispositions pour leur accueil et leur réinstallation dans leurs régions d'origine, dans leurs propriétés, ou alors dans des sites provisoires lorsque la sécurité n'est pas encore totalement maîtrisée dans ces régions.

Quelques organisations de défense des droits de l'homme, notamment Amnesty International, ont récemment fait état d'allégations selon lesquelles des rapatriés auraient été exécutés par les forces de sécurité burundaises dans ou autour de certaines églises du pays.

La vérité est que certains de ces rapatriés rentrent en armes le long de la frontière avec le Zaïre sous le couvert du mouvement de rapatriement et se heurtent à la fermeté des forces de l'ordre dont la mission principale est de protéger la population. D'autres réfugiés ont préféré se rendre avec armes et bagages en République-Unie de Tanzanie, d'où ils déstabilisent le Burundi, notamment par des incursions meurtrières contre la population civile innocente. Force est cependant de reconnaître que certaines bavures ont été commises dans les localités de Murambi, de Kizuka et tout récemment de Kobero.

Le Gouvernement déplore ces cas et a ordonné que des enquêtes soient menées pour établir la responsabilité de tels actes. D'ores et déjà certains membres des forces de l'ordre reconnus coupables de ces forfaits ont été arrêtés et attendent d'être jugés. Cette préoccupation au sujet de la situation des réfugiés ne saurait faire occulter une tragédie quotidienne poignante : le massacre perpétré contre des populations innocentes par les terroristes armés même pendant la période où la rébellion du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) avait abusé la communauté internationale en déclarant une trêve fictive.

Par ailleurs, concernant les allégations d'Amnesty International sur les prétendus massacres, par les forces de l'ordre, de populations innocentes, dans une église de Butaganzwa, la vérité est que ces forces, en collaboration avec les responsables administratifs locaux et la population environnante, ont lancé une opération visant à récupérer des citoyens burundais pris en otage par les rebelles et ces derniers ont été anéantis. Il ne s'agit donc pas de populations civiles innocentes qui ont péri comme le prétend cette organisation abusée par des informateurs de mauvaise foi. Dans tous les cas, le Gouvernement du Burundi a demandé que des observateurs internationaux soient dépêchés dans notre pays pour établir la réalité des faits. Il réitère instamment la même demande.

S'agissant du "regroupement des populations", autre argument récemment invoqué par certains milieux dans le dessein de maintenir l'embargo, nous nous devons de rappeler que ces regroupements ont été déclenchés, en octobre 1993, par les actes de génocide. C'est ainsi que sont nés de manière quasi spontanée les centres de "déplacés". Plus récemment, des regroupements de populations aux prises avec les groupes armés ont été effectués en vue de préserver, au cours des opérations militaires, la vie des citoyens innocents. Le Gouvernement n'épargnera aucun effort pour aider ces populations à poursuivre les travaux agricoles susceptibles de leur assurer l'autosubsistance et à se réinstaller dans leurs villages dès que possible. Une assistance humanitaire plus appuyée permettrait d'améliorer les conditions de vie de ces groupes en difficulté.

S'agissant de la question des négociations, je voudrais encore une fois réaffirmer, par la présente, la détermination du Gouvernement burundais à mener des négociations franches avec toutes les parties impliquées au conflit au Burundi, y compris les factions armées. Le Gouvernement a déjà même indiqué officiellement les différentes phases de ce processus de paix. Tout dernièrement encore, le Gouvernement du Burundi a répondu à l'invitation du facilitateur, l'ex-Président tanzanien Mwalimu Julius Nyerere à qui il a réitéré l'engagement à conduire jusqu'au bout ce processus de négociations, tout en indiquant les obstacles et les contraintes liés au blocus qui frappe injustement le peuple burundais, qui entrave les chances de retour à la paix par une négociation sereine.

L'autre phase en vue de la recherche de la paix par le dialogue est l'organisation du débat national dont le lancement est prévu à la fin de ce mois de janvier 1997.

Les trois phases du dialogue communiquées au sommet des chefs d'État de la région du mois d'octobre dernier sont donc parfaitement lancées. Aucun autre prétexte ne devrait plus être avancé pour maintenir le blocus économique qui étouffe progressivement le processus de paix et le peuple burundais.

Étant donné l'évolution positive en matière de sécurité ainsi que la détermination du Gouvernement burundais à réaliser son programme de paix et compte tenu des recommandations des différents sommets, dont celui du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les problèmes de sécurité en Afrique centrale, nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité d'user de ses prérogatives pour que le blocus contre le Burundi soit levé sans délai pour favoriser le processus de négociations et le retour à la paix.

Le Ministre des relations extérieures
et de la coopération

(Signé) Luc RUKINGAMA
